**Procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024 à 18 h**

**Présents :** Barthomeuf Gérard, Bonnaterre Sébastien, Bouche Jeannot, Chausse Jacques, Defay Martine, Rolland Alain, Roussel Isabelle, Sylvain Annick

**Pouvoir** : Klein Estelle à Chausse jacques, Bonnaterre Sébastien à Annick

Secrétaire de séance : Roussel Isabelle

Convocation envoyée le 6 août 2024

**1. Approbation du PV du dernier conseil**

Le PV est adopté à l’unanimité des présents et représentés

Pour : 7+2/9

**2.** **Délibérations**

**2.1 Délibération autorisant le maire à faire une demande de subvention Fonds vert pour l’aire de pompage**

La première adjointe informe le conseil que ce projet qui consiste à créer une aire d’aspiration d’eau pour les pompiers en bordure d’Allier ainsi qu’un accès depuis la RD16 est prêt à être réalisé. Il a l’accord du SDIS, une convention d’occupation des sols a été signée avec la DDT, un devis a été établi pour un montant de 23 339,16 € TTC, à quoi s’ajoutera l’achat d’un panneau signalétique et d’une canalisation pour un montant approximatif de 600 €. La dépense est prévue au budget primitif. Ce projet étant susceptible de bénéficier d’un co-financement à hauteur de 25 % du coût HT, il convient d’autoriser Madame le maire à déposer une demande de subvention.

**Décision du CM** : après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Madame le maire à solliciter une subvention Fonds vert de 25 % pour ce projet, les 75 % restants étant financés par la commune. Pour : 7+2/9

*Arrivée d’Alain Rolland*

**2.2 Délibération autorisant le maire à solliciter une subvention auprès de l’UDAP et du Conseil Départemental pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux de mise en sécurité et d’entretien du château**

La première adjointe rappelle qu’il avait été décidé en 2023 de faire des travaux de mise en sécurité et d’entretien du château pour un montant HT avoisinant 45.000 €. Ces travaux concernaient les deux demi tours rondes, la grande tour carrée, le mur donnant sur le portail et le mur donnant sur le village. L’intervention s’étant avérée plus importante et donc plus coûteuse que prévu, il avait été décidé en accord avec l’ABF de reporter les réparations du mur donnant sur le village à 2024.

Pour cette deuxième phase, la commune doit recevoir un devis dans les tout prochains jours (sollicité auprès des Ateliers de Chanteloube et auprès de l’entreprise Xavier Peyron, maçon cordiste). Pour une question de délai, il convient d’ores et déjà d’autoriser Madame le maire à déposer une demande de subvention auprès de l’UDAP et du Conseil Départemental sur la base du devis le mieux-disant, et sous réserve que celui-ci entre dans le budget (20.000 € TTC prévus dans le BP). Il est rappelé que l’aide de l’UDAP s’élève à 35 % du montant HT et celle du Conseil Départemental à 30 %.

**Décision du CM** : après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Madame le maire à faire les demandes de subvention nécessaires auprès de l’UDAP et du Conseil Départemental sur la base du devis le mieux-disant, et sous réserve que celui-ci entre dans le budget prévu. Pour : 8+2/10

**3. Divers**

3.1 Le projet de réfection de la route de Ribeyre et de consolidation du talus (dont le remblai va servir à la plate-forme de pompage) nécessite l’acquisition de deux parcelles appartenant à l’indivision Rigaud. Son représentant a fait part de l’accord de principe de l’indivision pour un échange de terrains. Parmi les terrains communaux demandés en échange figure la parcelle B617 provenant de la succession Ramain, que la commune avait décidé de conserver.

Étant donné qu’il y a un vrai enjeu de sécurité dans la consolidation du talus bordant la route de Ribeyre, la commune n’a pas d’autre choix que d’accepter les exigences de l’indivision Rigaud, en dépit du désaccord manifesté par certains conseillers. Une compensation sera proposée aux riverains lésés par cette décision.

Il convient aussi de régulariser les cessions de terrains ayant permis la création de la route de Ribeyre. Celle-ci remontant à plus de 30 ans, la commune pourra faire valoir son droit de préemption.

3.2 Madame le maire fait le point sur la rentrée scolaire. L’école accueille cette année 22 enfants (7 dans la classe des maternelles et CP et 15 dans la classe des CE et CM). 2 petits s’y ajouteront en janvier 2025. Tous les enfants sont inscrits à la cantine. C’est désormais Fanny Tourrette qui s’occupe de la classe des grands et assure la direction de l’école.

Le ramassage scolaire a repris, 8 enfants y sont inscrits dont 1 de Champlong.

3.3 Des éboulements se sont produits à Channat et à Chantel, sans dégâts heureusement. Pour ce qui concerne l’éboulement de Chantel sur la D16, il risque de fragiliser la maison de M. Bertrand. Celui-ci devrait entreprendre la réfection de son mur.

3.4 La date d’inauguration de l’église est le 19 octobre à 11 h.

3.5 Jacques Chausse fait un point sur la saison culturelle qui a été en demi-teinte, en juillet surtout et pendant les journées de canicule où les visiteurs ont été moins nombreux. En ce qui concerne les animations, il y a eu 2 expositions à la chapelle, dont l’une organisée par les Amis de Saint-Ilpize, 1 résidence artistique et 6 concerts, dont le concert aux chandelles proposé par les Amis de Saint-Ilpize. S’y est rajoutée une projection de courts-métrages en plein air dans l’enceinte du château, proposée par une association, qui a rencontré un succès certain. La chapelle romane a été ouverte au public tous les jours pendant la saison estivale, ce qui est très apprécié par les visiteurs comme le montrent les commentaires du petit carnet laissé à disposition à cet effet.

Isabelle Roussel complète en donnant les chiffres de fréquentation du site castral et de l’église. Selon le dispositif de comptage des passages, la fréquentation la plus forte a été observée à partir de la seconde semaine d’août (on compte par exemple 1.700 visiteurs en 10 jours, entre le 9 et le 18 août contre 1.000 visiteurs entre le 29 juillet et le 8 août). Quant à l’église où l’accueil a été assuré par les Amis de Saint-Ilpize 5 jours par semaine, pendant 7 semaines, de 16 h 30 à 19 h, elle a reçu 800 visiteurs.

Tous les points à l’ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 30